

Compte rendu réunion du conseil municipal du 12 mai 2025

1. Le Conseil Municipal a mis en place un forfait applicable aux forains pour leurs branchements et consommations électriques lors de la fête foraine annuelle, d'un montant de 20 € par forain.
2. L'agent en charge de la gestion financière au sein de la commune, actuellement en poste à temps non complet, passera à temps complet au 1^{er} juillet 2025.
3. Un emploi permanent à temps complet est créé au sein de la filière technique dans le cadre de la titularisation de l'agent des services techniques déjà en poste Monsieur Mickaël JALLAGEAS.
4. Quatre agents de la commune bénéficieront à compter du mois de juillet d'un avancement de grade à l'ancienneté pour passer au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.
5. Le Conseil Municipal rappelle que le prêt des trois barnums de 18 m² chacun est gratuit pour les communes et associations du territoire et d'un montant de 50 € par barnum et par période de location pour les habitants de Saint Laurent uniquement, les habitants hors commune ne pouvant pas bénéficier de cette location.